



Séparation de corps et infidélité

Par **lolo_57**, le **10/10/2008** à **22:31**

je suis séparé de corps de mon conjoint et je viens d'apprendre qu'il va être papa dans 1 mois. Puis je demander le divorce pour faute ? Quelles sont les compensations financières auxquelles je pourrais éventuellement avoir droit ? J'ai des enfants et mon mari me verse déjà une pension alimentaire.

Par **Visiteur**, le **10/10/2008** à **23:41**

Une séparation de corps existe, elle peut être transformée en divorce.
Dans notre vieux code civil, les autres obligations nées du mariage subsistent, notamment le devoir de fidélité et l'obligation de secours, vous pouvez donc tenter ce que vous dites...
Mais franchement, en 2008, quand on est séparé de corps et en résidence séparée... peu de chance d'obtenir une compensation financière pour ce motif, alors que le juge sait très bien que chacun repris a sa liberté de vie.